

L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE LITURGIE DE PARIS

Un des problèmes les plus importants du mouvement liturgique actuel est celui de la formation des professeurs de liturgie de nos grands séminaires. La plupart de ceux qui sont aujourd'hui en fonctions ont été lancés dans l'enseignement sans préparation spéciale, et ils sont les premiers à s'en plaindre. La liturgie était considérée comme une branche accessoire qui peut être enseignée par n'importe qui et n'exige pas d'autre compétence qu'une connaissance moyenne des rubriques. Nombre de prêtres se sont vus ainsi improvisés professeurs de liturgie. N'ayant aucun acquis, disposant de peu de temps, privés souvent d'instruments de travail, ils se sont acquittés consciencieusement de leur tâche, tout en regrettant de n'y avoir pas été mieux préparés et de ne pas trouver l'occasion de compléter leur formation.

Dès 1954, en liaison avec le Comité d'étude de Saint-Sulpice et le Centre de Pastorale liturgique, l'abbaye du Mont-César a organisé des Semaines d'étude pour leur venir en aide. Le nombre croissant des participants, la fidélité d'un bon nombre à revenir une deuxième et troisième fois, le témoignage explicite de beaucoup nous ont montré l'utilité de ces Semaines, et nous les continuerons¹. Il est clair cependant que ce n'est là qu'une solution imparfaite du problème qui nous intéresse. Elle permet de réparer certaines omissions du passé; elle ne suffit pas à garantir l'avenir. On ne peut continuer à improviser des professeurs de liturgie, pas plus qu'on n'improvise des professeurs d'Écriture sainte ou de droit canon. Mais les évêques ou les supérieurs religieux qui ont voulu préparer quelqu'un à l'enseignement de la liturgie se sont trouvés placés en face d'une difficulté : comment préparer quelqu'un à cet enseignement? Il existe dans nos Instituts catholiques des facultés de théologie et de droit canon. Pour l'Écriture sainte, il y a l'Institut Biblique de Rome et l'École biblique de Jérusalem. D'ailleurs, dans nos Facultés de théologie, les élèves reçoivent déjà une solide formation biblique. Mais pour la liturgie, il n'y a rien. Nos Facultés de théologie, où le cours de liturgie est réduit la plupart du temps à un semestre tous les quatre ans, ne semblent pas qualifiées pour préparer à l'enseignement de la liturgie. La seule solu-

1. Voir le programme pour juillet 1957 ci-dessus, p. 152.

tion pratique du problème était la création d'un institut spécialement consacré à l'étude de la liturgie. C'est aujourd'hui chose faite. Depuis le mois de novembre 1956, l'Institut supérieur de liturgie existe. Il est rattaché à la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris.

Ce premier essai était modeste et se réduisait à un seul semestre de l'année académique. Les innovations sont toujours accueillies avec une certaine réserve, et il était à prévoir que beaucoup attendraient le résultat de l'expérience avant de l'approuver. D'autre part l'élaboration du statut et du programme avait pris du temps et l'ouverture des cours ne put être annoncée qu'assez tardivement, au mois de juillet, à un moment où, si l'on peut dire, les jeux sont faits dans les évêchés. Au début d'octobre, il n'y avait encore que quatre ou cinq élèves inscrits, et l'on pouvait douter du succès de l'entreprise. Nous sommes heureux de dire que ces craintes étaient vaines. Les cours ont été suivis par une bonne vingtaine d'élèves, dont seize se sont présentés à l'examen. Plusieurs sont des professeurs en charge, qui venaient chaque semaine de province passer deux jours à Paris pour y suivre les cours. J'ai assisté aux examens et je puis témoigner des connaissances acquises par les élèves et de l'intérêt qu'ils prennent à la matière. Ceux qui auraient des doutes sur l'utilité et l'efficacité de l'Institut peuvent s'informer auprès d'eux : ce sont nos meilleurs garants.

L'expérience a donc parfaitement réussi, et nous sommes décidés à continuer et même à organiser l'Institut d'une manière plus complète. Nous pouvons désormais nous départir de la prudence qui avait fait limiter les cours à un seul semestre. Dès l'année prochaine, les cours se feront durant toute l'année académique, comme dans toutes les Facultés. Ainsi se trouve levé un obstacle qui avait arrêté certains supérieurs : il leur semblait difficile d'envoyer un de leurs sujets à Paris pour un semestre seulement.

Qu'on nous permette de rappeler l'organisation de l'Institut. Il comporte des cours généraux, des cours spéciaux, des cours à option et un séminaire de travail.

1. *Cours généraux.*

Ils comportent : *a*) un cours d'introduction générale d'un semestre pour les élèves de première année (M. Jounel); *b*) un cours d'histoire de la liturgie, réparti sur deux ans (P. Gy, M. Jounel, P. Dalmais); *c*) un cours sur les principaux livres liturgiques : missel, bréviaire, rituel, pontifical (P. Gy, M. Jounel), également réparti sur deux ans.

2. *Cours spéciaux.*

Ils comportent trois heures de cours par semaines et sont confiés à des spécialistes qui viennent exposer, généralement pendant deux semaines consécutives, un problème particulier. Il n'est pas question de faire le tour de tous les problèmes et de constituer un cycle complet. Le but de ces cours est d'initier les élèves au travail scientifique par des exemples concrets. Il ne s'agit pas de conférences de vulgarisation. Ces cours ont au contraire un caractère plus technique que les cours généraux. Au programme de 1956-1957 figuraient : Dom Capelle, Chanoine Martimort, M. Chavasse, R. P. Bouyer, R. P. Gelineau, Dom Botte.

3. *Cours à option.*

Quiconque étudie la liturgie doit recourir à des techniques qui ne sont pas spécifiquement liturgiques. On a établi une liste de cours, choisis dans le programme des différentes Facultés de l'Institut catholique, qui peuvent être utiles au liturgiste. Citons, par exemple, le latin chrétien et la paléographie, qui sont enseignés par d'excellents spécialistes. D'autre part il existe un Institut de catéchétique parfaitement organisé qui comporte, entre autres, un cours de pastorale liturgique et un cours d'histoire de la catéchèse, qui peuvent ouvrir des horizons du côté de la pastorale. Chaque élève devra choisir dans la liste établie deux cours à option.

4. *Séminaire.*

L'ensemble des cours a pour but de fournir aux élèves des cadres généraux et des méthodes de travail. Le programme serait incomplet s'il ne comportait l'application de ces méthodes par les élèves eux-mêmes. De là, l'importance du Séminaire. Il faut que les élèves apprennent à manier les instruments de travail, qu'ils aient une connaissance directe des sources et qu'ils soient capables de faire du travail de première main. Le R. P. Gy et M. Jounel les guident dans leur travail personnel. L'un d'eux, par exemple, a entrepris l'étude du Rituel parisien et explore de ce point de vue les richesses de la Bibliothèque nationale.

Le nombre relativement restreint des cours ne doit donc pas faire illusion. Certains nous avaient écrit pour demander s'il ne serait pas possible d'obtenir les cours dactylographiés et de présenter l'examen. Ce serait contraire au but et à l'organisation de l'Institut. Le travail personnel, guidé par les professeurs, a tout autant d'importance que les cours.

Comme on peut le voir, l'Institut se situe au niveau universitaire. Il ne vise pas à fournir aux futurs professeurs un condensé de tout ce qu'ils auront à enseigner, mais à leur donner une formation personnelle qui leur permette de préparer leurs cours.

Nous remercions vivement ceux qui nous ont fait confiance dès la première année et nous ont permis de faire une expérience dont les résultats sont encourageants. Nous espérons que leur exemple sera suivi et que l'Institut pourra se développer et contribuer au progrès du mouvement liturgique¹.

B. BOTTE, O.S.B.

PROGRAMME DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE LITURGIE

I. — Cours ordinaires

Pour les débutants (1^{er} semestre de chaque année).

M. JOUNEL : Introduction générale.

PREMIÈRE ANNÉE

Premier semestre.

M. JOUNEL : Les Origines liturgiques.

R. P. GY : Le Missel.

Deuxième semestre.

R. P. GY : Histoire des Liturgies latines après Charlemagne.

M. JOUNEL : Le Pontifical et le Rituel.

DEUXIÈME ANNÉE

Premier semestre.

R. P. DALMAIS : Les Liturgies orientales.

R. P. GY : Le Bréviaire.

Deuxième semestre.

M. JOUNEL : Histoire des Liturgies latines avant Charlemagne.

R. P. GY : L'Année liturgique.

En 1957-1958 : les cours seront ceux du programme de deuxième année.

1. Pour tous renseignements complémentaires, et pour les inscriptions, s'adresser au Secrétariat de l'Institut Supérieur de Liturgie, 24, rue d'Assas, Paris-6^e, ou 11, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine.

II. — Cours spéciaux

Chaque semestre comporte cinq séries de cours spéciaux, confiés à autant de professeurs, à raison de six cours en deux semaines. Sont déjà prévus pour 1957-1958 :

Dom B. BOTTE : La Tradition apostolique d'Hippolyte.

Chanoine CHAVASSE : Noël et Pâques dans le sacramentaire gélasien.

R. P. GELINEAU : La prière litanique.

R. P. BOUYER : Espace et temps sacrés.

Dom B. CAPELLE : Les pontificaux romains, du XII^e au XIV^e siècle.

Dom B. BOTTE : Les liturgies syriennes orientales.

Chanoine MARTIMORT : Les langues liturgiques.

Professeur B. FISCHER : L'exégèse liturgique des psaumes chez les Pères.

Mme BOULET-DENIS : Les fouilles de Saint-Pierre; l'iconographie des Catacombes.

III. — Cours auxiliaires

Chaque semestre, les étudiants de l'Institut doivent suivre à titre de cours auxiliaires deux cours qu'ils choisissent eux-mêmes sur la liste ci-dessous. Parmi les huit cours ainsi suivis pendant les quatre semestres doivent obligatoirement figurer : un semestre de latin chrétien; un des cours de la faculté de droit canonique indiqués ci-après; un des cours de l'Institut catéchétique indiqués ci-après :

Faculté de théologie : ceux des cours de cinquième année ayant rapport à la liturgie.

Faculté de droit canonique : histoire du droit canonique (M. GUIZARD); droit sacramentaire (Mgr DENIS); droit cultuel (M. des GRAVIERS); droit des Églises copte et syrienne (M. DAUVILLIER); droit orthodoxe (R. P. GRUMEL).

Faculté des lettres : latin chrétien (R. P. VERHEIJEN); paléographie, archéologie (M. FRANÇOIS).

École des langues orientales : grec biblique supérieur, syriaque (R. P. GRAFFIN); éthiopien (M. VELAT); arménien, géorgien (R. P. MERCIER); copte (R. P. du BOURGUET).

Institut catéchétique : catéchèse liturgique (R. P. ROGUET); symbolique liturgique (R. P. GELINEAU); théologie pastorale catéchétique (R. P. LIÉGÉ); histoire de la catéchèse antique et médiévale (R. P. DANIÉLOU, Abbé CHATILLON).

Institut grégorien : une ou deux heures déterminées avec l'agrément des directeurs des deux Instituts.